

Présence des parents la nuit



Votre enfant est hospitalisé dans notre unité. S'il est en «isolement simple» ou sans isolement vous êtes autorisés à rester auprès de lui la nuit. Dans ce cas voici quelques mesures que vous devez respecter pour la sécurité de votre enfant, l'organisation des soins et du service.

- Un seul parent est autorisé à dormir avec l'enfant, une couchette vous sera mise à disposition.
- Les parents peuvent retirer leur masque charlotte et blouse lorsqu'ils sont dans leur lit, mais ils doivent les remettre s'ils s'approchent de leur enfant.
- Une tenue de nuit correcte est obligatoire (tenue blanche pour l'USP).
- Les parents doivent avoir fait leur toilette avant 9h afin que la salle de douche puisse être entretenue en 3 OPS pour les enfants. Les parents doivent utiliser le lavabo des toilettes « parents » pour le lavage des dents, soins de visage... et non la salle de bain de leur enfant.
- Le changement de tenue aura lieu après la toilette.
- La couchette doit être repliée durant la journée ainsi que la couverture que l'on changera toutes les semaines. Les draps seront changés tous les 3 jours, les parents les remettront aux soignants afin qu'ils soient évacués par la trappe.
- Les repas des parents doivent être pris dans la salle des parents si l'enfant est en isolement simple. Pour les enfants non isolés, un parent est autorisé à déjeuner avec lui dans sa chambre.